

**CONFORMITÉ DES LOGICIELS
AUX CALCULS DU C, Cref, Tic et Ticref**

FICHE D'ÉVALUATION

Évaluation CSTB n° : EVAL-2010.03

Date de l'évaluation : 20-21 octobre 2010

Approuvé par le Comité d'Évaluation le 7 janvier 2011

IDENTIFICATION DE L'ÉDITEUR	
Raison sociale : BASTIDE BONDOUX	
Adresse : 355 allée Jacques Monod – 69800 Saint Priest	
Téléphone : 04 78 16 07 16	Fax : 04 78 16 07 15
N° SIRET : 428 979 728 00030	Code NAF : 7112 B
Nom et qualité du représentant légal : François Turland	

IDENTIFICATION DU LOGICIEL
Appellation commerciale : UPiC-05
Numéro de version du logiciel : V7 – Interface BBTTHC2005-V1.6
Domaine d'application du logiciel : Partie évaluée : Calculs réglementaires RT2005 pour les maisons individuelles

Application de la méthode de calcul Th-CE selon l'arrêté du 19 juillet 2006

FONCTIONS ÉVALUÉES

- Calcul de Ubât, Ubât-Réf, Ubat max
- Calcul du coefficient C, Cep, Créf, Cep réf, Cep max
- Température intérieure conventionnelle Tic, Ticref
- Prise en compte par le logiciel des exigences minimales (Titre III de l'arrêté du 24 mai 2006).
- Format de la fiche standardisée d'étude thermique

CONFORMITÉ À LA RT 2005

Calcul des coefficients C et Cref

Suite aux 70 cas tests effectués en se basant sur une typologie de bâtiments et systèmes :

- le calcul des valeurs intermédiaires Ubat et Ubatref est conforme aux méthodes de calcul ThBat ;
- le calcul du coefficient C et Cref est conforme à la méthode de calcul ThCE ;
- le calcul des valeurs Tic et Ticref est conforme à la méthode de calcul ThCE.

Prise en compte des exigences minimales en liaison directe avec le calcul

Les exigences minimales, précisées dans les articles 38 à 77 de l'arrêté du 24 mai 2006, sont prises en compte de deux façons :

- Articles 38, 39, 41, 42, 56, 58, 60 : prise en compte automatique (partiellement pour l'art. 38) par le logiciel ;
- Articles 40, 43 à 55, 57, 59, 61 : prise en compte par un contrôle utilisateur ;
- Articles 45, 46, 47, 55, 62 à 67, 68, 69, 73 à 77 sans objet.

MARQUAGE AUTORISÉ

Le demandeur est autorisé à apposer le marquage ci-après, uniquement sur les documents du logiciel UPiC-05 version V7 – Interface BBTTHC2005-V1.6

